



Amendes payées et remboursées

Par **fabie05**, le **19/04/2014** à **09:22**

Bonjour,

A partir de 2009 j ai reçu des amendes majorées pour excès de vitesse commis par un ami dont la carte grise etait à mon nom. J'ai commencé à payer ces amendes puis ensuite j'ai envoyé des courriers pour justifier de mon innocence. La plupart m'ont été saisie sur mon compte bancaire. La derniere d'un montant de 382 euros m'a été remboursé en 2012 suite à mes courriers.

Aujourd'hui en 2014 depuis février j'ai à nouveau reçu deux lettres me réclamant cette amende. J'ai renvoyé un courrier recommandé avec les justificatifs de paiement et de remboursement. Mais le dernier courrier reçu avant hier me somme de payer car il s'agit d'une opposition administrative. Je me suis rendue auprès de l'officier de justice pour justifier de ma bonne foi, mais il m'a expliqué que vu qu'il n'en a pas trouvé le coupable il se retourne à nouveau vers le propriétaire c'est-à-dire moi.

J'ai donc un mois pour payer ou je suis à nouveau saisie.

J'aimerais savoir si ils ont le droit de me reprendre l'argent remboursé il y a 2 ans.

Merci